

ASSEMBLÉE — 35° SESSION COMITÉ EXÉCUTIF

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE

(Salle de l'Assemblée, 4^e étage, mercredi 29 septembre 2004, 9 h 30)

SÉANCE À HUIS CLOS

			Documentation
1.	Point 12.2 :	Mesures à prendre dans le cas des États contractants qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières envers l'Organisation	
		 Aspects financiers de la question des arriérés de contributions 	*WP/21, Révision n° 1 et Additif n° 1
2.	Point 12.1 :	Rapport sur les arrangements conclus en vue du règlement des arriérés de contributions	
		 Aspects financiers de la question des arriérés de contributions 	*WP/21, Révision nº 1 et Additif nº 1

— FIN —

* En préparation